

Communiqué de presse

21 mars 2025

Lutte contre le dumping social dans le secteur maritime : Le député Didier Le Gac salue les annonces décisives du Ministre des Transports

Un an après la parution des décrets d'application de la loi contre le dumping social sur les liaisons Transmanche portée par le député Didier Le Gac, le Ministre des Transports Philippe Tabarot a fait plusieurs annonces marquantes lors des Rencontres du Transmanche* organisées ce vendredi 21 mars matin

Tout d'abord, le Ministre s'est engagé à renforcer et à accélérer les contrôles à bord des navires. Un engagement qui s'applique à court terme - avec deux contrôles supplémentaires d'ici le mois de juin - mais aussi sur le long terme, en pérennisant un rythme de contrôle.

En outre, le Ministre s'est montré déterminé à porter le combat contre le dumping social maritime au niveau européen. Ce sujet sera à l'ordre du jour de sa prochaine rencontre avec ses homologues européens, avec pour base de discussion les dispositions d'encadrement de la loi dite "Le Gac".

Pour rappel, cette loi - adoptée à l'unanimité par les deux chambres du Parlement et promulguée le 26 juillet 2023 - comporte deux grandes avancées : d'une part, l'imposition d'un salaire minimum pour tout marin embarqué sur un ferry transmanche ; d'autre part, l'imposition pour ces mêmes marins, d'un temps de repos à terre au moins égal à leur temps d'embarquement.

Avec l'ensemble des acteurs du monde maritime présents lors de cette rencontre, le député Didier Le Gac s'est félicité de ces annonces. Elles marquent en effet une étape décisive dans la lutte contre la concurrence déloyale maritime. La sécurité et la protection sociale de nos marins, la compétitivité des compagnies maritimes respectueuses des règles de droit social exigent du volontarisme et des résultats.

Le député Didier Le Gac partage les propos de conclusion tenus par Jean-Marc Roué, Président de la Brittany Ferries : "la question du dumping social va au-delà du droit maritime et social des marins : c'est d'abord et avant tout une question de société et ce de que l'on veut comme conditions de travail pour demain".

Lien vers la vidéo du Ministre :
https://urls.fr/gWQOtJ

*Co-organisée par Getlink et la Britanny Ferries, la VIIème édition des Rencontres du Transmanche réunissait les principaux acteurs du monde maritime (Cluster Maritime Français, Conseil supérieur de la Marine Marchande, DGAMPA-Affaires maritimes) et portait plus particulièrement sur l'application de la loi "Le Gac".

Contact Didier Le Gac : 06.73.39.59.17 - didier.legac@assemblee-nationale.fr
Permanence parlementaire : 02.98.33.02.20 - 11 rue de Kerzouar - BP 30089 - 29290 Saint-Renan